

Conseil Municipal du 22 mai 2026

Présents :

M. Jean-Pierre ALAUX, Mme Mie BEAUVILLAIN, Mme Catherine PREVOT, M. Marc DECOUDIN, Mme Noémie BOUYEUX, Mme Marie-France QUEBRIAC, Mme Jolanda VAN DE LAAR, Mme Laura HESLENFELD, M. Lionel CURT, M. Dominique FLERON

Absents : M. Didier GUYOT, Mme Pauline ROBEDAT, M. Daniel ROUDIERE, M. Jérôme COUTURE, Mme Melha MAMMERI

M. Didier GUYOT a donné pouvoir à Catherine PREVOT par procuration.

Mme Pauline ROBEDAT a donné pouvoir à Lionel CURT par procuration.

M. Daniel ROUDIERE a donné pouvoir à Marc DECOUDIN par procuration.

Mme Melha MAMMERI a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX par procuration.

Rappel de l'ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du 13 mars 2026**
- **Validation de la convention relative à l'organisation du marché hebdomadaire**
- **Validation du devis concernant la réfection de la cour d'école**
- **Désignation de deux délégués – Lot Ingénierie**
- **Adhésion au CAUE du Lot**
- **Dissolution du Budget SLC au 31.12.26**
- **Questions diverses**

Demande d'ajouts de Monsieur le Maire :

- **Demande d'emprunt pour le financement des travaux de la salle multiculturelle, place de la Dîme. (modification)**
- **Validation du devis concernant l'achat des terrains du futur parking situé route de Sauzet (terrains appartenant à Mr COUTURE et Mr ILLESCAS)**

Mme Noémie BOUYEUX est nommée secrétaire de séance.

La séance est désormais ouverte.

- **Approbation du procès-verbal du 13 mars 2026**

M. Jean-Pierre Alaux propose d'approuver le PV du Conseil Municipal du 13 mars 2026.

Les conseillers municipaux absent le 13 mars s'abstiennent.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

- **Demande d'emprunt pour le financement des travaux de la salle multiculturelle, place de la Dîme.**

Le dossier de demande d'emprunt n'étant pas complet, des termes spécifiques ont été ajoutés, le conseil doit délibérer à nouveau en les intégrant.

Le conseil approuve à l'unanimité et donne pouvoir à M. le Maire pour contracter l'emprunt auprès de la Banque des Territoires.

- **Validation de l'achat des terrains du futur parking situé route de Sauzet (terrains appartenant à Mr COUTURE et Mr ILLESCAS)**

Les terrains prochainement utilisés dans le cadre du projet de parking Route de Sauzet, sont ceux appartenant à :

- Mr Patrick BALET, la parcelle 44 de 1107m², achat réalisé par la mairie à hauteur de 1 107€ (cet achat a déjà fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 24 octobre 2025).
- Mr Claude COUTURE, la parcelle AI 43 de 287m², cédée à la mairie d'Albas pour un euro symbolique
- Mr Louis ILLESCAS, la parcelle AI 41 de 277m², cédée à la mairie d'Albas pour un euro symbolique.

Les actes notariés seront rédigés par Maître BORG, notaire de Sauzet.

Le conseil approuve à l'unanimité l'achat des parcelles AI 43 et AI 44.

- **Validation de la convention relative à l'organisation du marché hebdomadaire**

Le marché hebdomadaire, à l'initiative de l'association « les Marchés d'Albas » aura lieu les samedis de 7h à 13h.

Mme Mie BEAUVILLAIN a rédigé une convention, document obligatoire du fait de l'exploitation du domaine public. Cette convention fixe les modalités de fonctionnement et les réglementations spécifiques à l'installation, par une association, d'un marché sur le

domaine public (montant annuel, propreté des lieux, assurance responsabilité civile obligatoire, résiliation possible avec un préavis de 1 mois. etc).

Le montant annuel de la somme à verser à la commune a été fixé forfaitairement à 100€ par le conseil pour cette première année.

Convention adoptée à l'unanimité par le conseil.

- **Validation du devis concernant la réfection de la cour d'école**

Pour rappel, quatre devis ont été demandés au départ. L'une des entreprises n'a pas fait suite, une autre n'a pas souhaité intervenir à cause de l'éloignement géographique.

Les deux devis restant à étudier sont :

- L'entreprise MARCOULY propose un devis d'un montant de 7 399 € HT
- L'entreprise EIFFAGE propose un devis d'un montant de 10 880 € HT

Après comparaison des caractéristiques des deux devis, les prestations proposées semblent similaires.

Le devis de l'entreprise MARCOULY est adopté par le conseil à l'unanimité.

M. Lionel CURT s'interroge concernant les impacts d'une exposition durable des enfants aux matériaux utilisés. Ainsi que sur la possibilité d'intégrer un revêtement adapté afin de réduire les risques de blessures des enfants lors de chutes dans la cour de l'école.

Mme Mie BEAUVILLAIN va demander un complément d'informations à l'entreprise MARCOULY concernant les éléments techniques cités dans son devis.

- **Désignation de deux délégués – Lot Ingénierie**

Ancien SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot), Lot Ingénierie propose une aide technique, administrative, financière et juridique aux mairies lotoises afin de réaliser des projets à caractère communaux.

La commune d'Albas a fait appel à son expertise dans l'étude du projet de la future salle multiculturelle, place de la Dîme.

La commune renouvelle sa cotisation annuellement.

Sont désignées :

Titulaire : Mme Mie BEAUVILLAIN

Suppléante : Mme Jolanda VAN DE LAAR

- **Adhésion au CAUE du Lot**

Une cotisation annuelle de 100 € est versée au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Lot.

Le renouvellement de l'adhésion au CAUE est adopté par le conseil.

- **Dissolution du Budget SLC au 31.12.26**

Ce budget concerne le bail commercial entre la mairie et la Promenade du Limau.

Pour faciliter la gestion des finances de la commune, ce budget est dissout.

Les loyers commerciaux de la commune seront intégrés au budget global de la commune à partir de l'année 2027.

Cette mesure est adoptée à l'unanimité par le conseil.

- **Questions diverses**

- **Représentant des Commissions de la CCVLV :**

- Gestion des ressources naturelles et transition écologique : Lionel CURT
- Développement économique, mobilité et numérique : Mie BEAUVILLAIN
- Petite enfance, enfance/jeunesse et sport : Laura HESLENFELD et Pauline ROBEDAT
- Voirie : Marc DECOUDIN et Didier GUYOT
- Collecte des déchets : Marc DECOUDIN
- Affaires sociales, services à la population : Yolanda VAN DE LAAR et Marie-France QUEBRIAC
- Communication : Mie BEAUVILLAIN
- Santé, accès aux soins et prévention : Noémie BOUYEUX et Marie-France QUEBRIAC
- Tourisme, voie verte et chemins de randonnées : Yolanda VAN DE LAAR
- Culture : Dominique FLERON et Melha MAMMERI
- Patrimoine communautaire : Pas de conseillers
- Habitats et transition énergétique : Lionel CURT
- Aménagement, urbanisme : Mie BEAUVILLAIN et Noémie BOUYEUX
- Politiques contractuelles : Mie BEAUVILLAIN

- **Point maison SARRE/HARNISH de Rivière-Haute**

Monsieur le Maire, Jean-Pierre ALAUX a échangé par courrier avec l'office notarial de Cahors en charge de cette affaire, afin de demander la démolition du bien sinistré. Le notaire constatant l'absence de Mr SARRE, a établi un contrat de carence carence. L'assurance a versé au notaire l'indemnisation permettant d'engager la démolition des bâtiments.

- **Pompes à chaleur doivent être dissimulées**

Jean-Pierre ALAUX explique que la commune est classée au SPR (site patrimonial remarquable). Ceci implique des contraintes explicitées dans notre PLUi et par l'Architecte des Bâtiments de France. Notamment l'interdiction d'installer des pompes à chaleur sur la voie publique ou donnant sur les principaux axes routiers.

Les installations antérieures doivent être dissimulées sous des caches.

Un rappel des informations sera retransmis sur les outils de communication de la mairie.

- **Priorisation de l'installation des familles dans les logements communaux**

Suite à la suppression d'un poste du RPI, et à la recrudescence des fermetures de classe dans nos écoles rurales, la venue de famille avec de jeunes enfants pourrait favoriser le maintien des effectifs d'élèves dans les classes.

Lionel CURT propose une priorisation de l'installation de familles dans les logements communaux, notamment ceux de la maison du PAL, afin de permettre l'arrivée d'enfants.

Jean-Pierre ALAUX détaille les logements du PAL : il s'agit d'un T2, et d'un duplex composé de trois chambres. Les logements sont conventionnés, l'affectation du logement dépend donc des revenus. La mairie a reçu un certain nombre de dossiers de demande, il est tout à fait possible de prioriser les familles pour l'appartement adapté (plusieurs chambres).

- **Accessibilité de la salle voûtée/salle multiculturelle pendant la fête d'Albas**

Lionel CURT questionne sur la possibilité pour le comité des fêtes d'utiliser la salle voûtée pendant la fête d'Albas, notamment pour l'organisation du repas de samedi.

Le Maire se propose de voir avec l'architecte en charge des travaux la possibilité d'utiliser exceptionnellement la salle voutée pour cette circonstance.

- **Accès aux containers-poubelle limités dans les hameaux de la commune**

Lionel CURT évoque la difficulté pour les habitants les plus isolés ou fragiles, de déposer leur déchet dans les containers-poubelle dans les hameaux, notamment à cause d'arbustes envahissants qui en limitent l'accès.

Jean-Pierre ALAUX rappelle la responsabilité des élus, qui, selon lui, doivent être en capacité d'interpeller les agents municipaux afin qu'ils interviennent rapidement.

Afin d'éviter la multiplication des demandes aux agents communaux, Mie BEAUVILLAIN propose de recueillir les doléances des habitants via les élus et de dresser une liste des interventions à effectuer qui sera transmise tous les quinze jours par le maire.

- **Congés de la secrétaire de mairie**

Jean-Pierre ALAUX informe les élus de l'absence de la secrétaire de mairie Cécile COSTERASTE du 17 au 26 juin en raison de son mariage.

- **Circulation Rue du Malbec, Rue du Pal, Rue de la Citadelle**

Marie-France QUEBRIAC rapporte des doléances d'Albassiens concernant la circulation difficile dans certaines rues de la commune.

- La Rue de Malbec : circulation à double sens difficile, possibilité d'établir un sens unique (descendant)
- La rue de la Citadelle : stationnement gênant
- La rue du Pal : circulation à double sens difficile

Monsieur le Maire estime que ces questions demandent une réflexion plus approfondie, et qu'elles seront remis à l'ordre du jour à la rentrée.

- **Mise à disposition de sanitaires aux alentours du pont d'Albas, sur la voie verte**

Marie-France QUEBRIAC demande s'il est prévu d'installer des sanitaires vers les terrains de pétanque, au passage de la future voie verte.

Monsieur le Maire informe sur le calendrier d'aménagement de la Voie Verte, prévue pour l'été 2027. Quant au tronçon Puy-l'Evêque Albas, un atelier de réparation vélo sera probablement installé dans cette zone, des sanitaires pourraient être intégrés à cette structure.

- **Réparation du passage voûté à côté de la fontaine**

Marie-France QUEBRIAC questionne la possibilité d'engager des travaux sous le passage voûté dans le cœur du village, considéré sombre et mal mis en valeur.

Monsieur le Maire explique que le budget annuel est déjà voté, et ce chantier n'est pas à l'ordre du jour. Il pourra être envisagé à moyen terme.

Le prochain conseil aura lieu sous réserve le 9 juillet à 20h30.

La séance est levée vers 21h30.